

# A l'enseigne de la belle Helvétie : [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **46 (1908)**

Heft 20

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-205049>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).  
Administration (abonnements, changements d'adresse),  
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement  
à l'Agence de Publicité Haasenstien & Vogler,  
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,  
et dans ses agences.

ABONNEMENT: Suisse, un an, Fr. 4 50;  
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES: Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## EN REVENANT DE MÉZIÈRES

QUAND paraîtront ces lignes, le Théâtre du Jorat rouvrira pour la quatrième fois les portes de son immense chalet. C'est dire que le drame d'*Henriette*, la nouvelle œuvre de M. René Morax, est connu déjà de beaucoup de monde. Les principaux journaux de la Suisse en ont parlé abondamment. L'analyser ici serait tomber dans des redites. Nous nous bornerons donc à noter quelques-unes des impressions que nous laisse la représentation d'ouverture. Elles sont d'ordre sentimental et d'ordre artistique. De même que tous ceux qui se piquent d'aimer les lettres, nous avons été saisi une fois de plus par le talent de l'auteur. Son œuvre est grande et forte; elle fait penser à la fois à Racine et à Shakespeare. La musique de Doret et les peintures de Jean Morax et de Hugonnet lui donnent en plus un charme qui manque aux drames classiques. Pourquoi tant de beautés nous empêchent-elles de goûter *Henriette* comme elle le mérite? C'est que, par une disposition d'esprit commune, croyons-nous, à nombre de nos concitoyens de la douce terre vaudoise, nous ne sommes guère portés aux choses tristes et cruelles. Le martyre de cette jeune paysanne dont un père ivrogne et un fiancé débauché sont les bourreaux, nous a trop serré le cœur pour que l'émotion artistique pût prendre le dessus. Oui, mais, nous dira-t-on, on ne doit pas juger une œuvre d'art d'après ses préférences personnelles! Ainsi ne faisons-nous pas. Nous ne pouvons que nous incliner devant la maîtrise du dramaturge, devant la puissance de son réalisme. Ce n'est pas ravalier l'art que de dire: tel chef-d'œuvre nous plaît ou ne nous plaît pas. Pas plus que d'autres, les artistes n'arrivent à contenter tout le monde et son père. Après le sourire de la *Dime*, M. René Morax a voulu nous donner un sanglot. Il y a réussi. Nous préférons le sourire. Encore une fois, affaire de tempérament.

Sur ce bourgeois aveu, nous sommes prêt à défendre l'auteur — à supposer qu'il en ait besoin — contre certaines critiques qui se sont fait jour ici et là. On lui a reproché les pochards qu'il met à la scène. Le théâtre vaudois contemporain ne nous en a que trop exhibés, c'est vrai. Mais s'il ne trouve rien autre à reprendre chez nous que l'amour du petit blanc, ne nous offusquons pas outre mesure. M. René Morax a d'ailleurs trop de jugement pour faire des Vaudois une race d'alcooliques et pour vouloir jouer au prédicateur. Il lui fallait, en guise de repoussoirs à l'idéale figure de son héroïne, des types comme le vieux Dubois, comme Féli aux côtes en long et comme cette rosse de prétendant, lequel, entre parenthèses, n'est pas un pilier d'estaminet. Si quelques spectateurs se sont reconnus en eux, ce n'est pas la faute de M. Morax, et, comme le dit un adage trivial: qui se sent morveux, se mouche!

Mais quand on veut décrier une œuvre, à quels arguments ne recourt-on pas? Il nous revient que des dragons condamnent *Henriette*

parce que — nous vous le donnons en cent — parce qu'Emile, le suborneur de filles, appartient à leur corps. Bons dragons, au lieu d'en vouloir à M. René Morax, vous devriez lui être reconnaissants d'avoir fait que l'un de vous fût distingué par la plus pure des créatures qui se puisse concevoir, par cette Henriette qui est l'âme et la splendeur du drame.

D'autres ont été déroutés par un détail scénique. C'est dans l'acte où Dubois voit se consumer sa ruine. Sa belle ferme du Clos est tombée dans les mains des créanciers. Le délire de l'ivresse n'empêche pas le malheureux d'être torturé par le remords. Il pense à sa femme, à sa mère, à sa grand-mère, toutes trois défunt. Qu'a-t-il fait du foyer créé par elles? Ne lui demanderont-elles pas compte de sa conduite? Dans son affolement, il aperçoit un trio de femmes en deuil: ce sont les chères disparues. Peut-être, par quelque nouveau jeu de lumière, pourra-t-on rendre cette apparition plus fantomatique, mais l'idée qui l'a inspirée est très juste; on sait, en effet, que le propre de l'hallucination est de matérialiser les pensées, et le moyen imaginé par l'auteur atteint vraiment le sublime du tragique.

Que dirons-nous aux bonnes âmes pour qui le Théâtre du Jorat est quelque chose comme un lieu de perdition? Rien. Si leur aveuglement leur permettait de s'y rendre, elles changeraient d'avis d'elles-mêmes. Vous, aimables lecteurs du *Conteur*, vous vous réjouissez avec nous de l'éclat que font rejaillir sur notre canton les campagnards de Mézières et des alentours. Vous connaissez trop leur bon sens pour croire qu'ils se figurent être autant de Réjane et de Coquelin, qu'ils vont abandonner le plancher des vaches pour les tréteaux. Le goût du théâtre est inné chez le Vaudois. Ne vaut-il pas mieux qu'il s'empure et se manifeste dans des pièces gracieuses ou énergiques, dans de saines œuvres de chez nous, plutôt que de se corrompre au contact d'ineptes bouffonneries? Et n'est-il pas préférable aussi, pour l'art lui-même autant que pour l'agrément du spectateur, que ces distractions momentanées aient lieu sur une scène populaire qui soit le modèle du genre?

Accortes filles du Jorat, dignes mères de famille, agriculteurs jeunes et vieux, maîtres d'école qui leur faites répéter leurs rôles ou qui figurez vous-mêmes parmi les acteurs et les choristes, vous élevez le niveau moral du peuple, comme vous vous élevez vous-mêmes en consacrant vos loisirs à ces nobles jouissances; continuez de cultiver les muses de temps en temps, chantez la patrie, mettez votre fraîche poésie dans la prose de notre existence, et, dites-le vous bien:

Dè bin tsantà, dè bin dans!  
Ne gravé pas d'avancé!

V. F.

**Egoïsme.** — Quelqu'un parlant d'un égoïste disait:

— C'est un homme qui mettrait le feu à sa maison pour faire cuire un œuf.

## Bon à tout.

Beaucoup ignorent les qualités du citron sous ses diverses formes. En voici quelques-unes:

Un bout de citron appliqué sur une dent creuse, dont on souffre, calme la douleur;

Le reniflement du jus de citron arrête le rhume de cerveau;

L'introduction d'un tampon de ouate imbibé de jus de citron arrête les hémorragies nasales;

Les rhumatisants absorbent de 15 à 20 citrons par jour, le jus de citron dissolvant l'excès de chaux;

Le citron s'emploie avec succès contre les cors aux pieds.

Enfin, du jus de citron ajouté à une bonne tasse de café amène un mieux sensible à ceux qui souffrent de maux de tête.

## A L'ENSEIGNE DE LA BELLE

### HELVÉTIE

II

VOICI la suite et la fin de l'intéressante étude du Dr Wiese, sur les hôtelleries en Suisse.

« Le grand humaniste Erasme de Rotterdam fait un tableau un peu sombre des mœurs d'auberge en Allemagne, en Italie et en Suisse et beaucoup de ses contemporains certifient que ce tableau était juste. Il trouve en particulier les aubergistes suisses outrecuidants et peu aimables et leurs auberges malpropres. Jamais un aubergiste allemand n'accueillait bien ses hôtes. En général, on ne leur répondait pas quand ils demandaient s'il y avait de la place pour coucher; du moment qu'on ne les mettait pas à la porte, ils pouvaient admettre qu'il y avait une couche à disposition. Quand le voyageur demandait où était l'écurie, on lui montrait du doigt un hangar. Dans la règle, l'aubergiste ne servait pas chaque hôte à part, les repas étaient servis en commun pour tous les voyageurs et l'on en retardait l'heure jusqu'au moment où l'on n'attendait plus personne.

Erasme de Rotterdam raconte qu'en attendant, les hôtes faisaient leur toilette dans la salle de l'auberge, ils ciraient leurs souliers et leurs bottes et changeaient même de chemise. Puis on faisait asseoir toujours huit voyageurs à une table couverte d'une nappe grossière. Pour faire passer le temps, les voyageurs nettoyaient les assiettes en bois, les cuillers en bois et même le pain. Un sommelier barbu qui s'occupait de la comptabilité à côté de son service, apostrophait tous ceux qui osaient lui demander un meilleur vin. Ce n'est que quand le repas était terminé (le menu invariablement le même) que chaque client pouvait commander le vin qui lui convenait. Le grand humaniste se plaint vivement de ce que l'on servit du fromage « vivant » et sentant mauvais.

Ce n'est qu'après le repas que la vraie vie d'auberge commençait et la soif germanique ne faisait pas défaut. A la fin, l'aubergiste envoyait tout ce monde, il y avait souvent 80 à 90 voya-

geurs, dans le grand dortoir, où ils étaient en général entassés comme des fagots. A l'écurie, chaque voyageur soignait lui-même sa monture, l'aubergiste n'aimait pas vendre du foin et quand il le faisait, il en demandait le même prix que pour l'avoine. Il faut croire que malgré sa bonne foi, Erasme a un peu exagéré et un peu trop généralisé.

Ce n'est que beaucoup plus tard que les hôtes, tels que nous les entendons, se développèrent. Dans ses lettres bien connues sur la Suisse, C. Meiners mentionne en 1782, qu'il existe quelques hôtels à Unterseen, près d'Interlaken, mais il ajoute « qu'on faisait mieux de ne pas y aller en trop nombreuse compagnie, si l'on voulait avoir un bon lit, l'affluence des étrangers étant très grande ». Une légère carriole transportait les touristes d'Unterseen à Lauterbrunnen quand ils ne préféraient pas faire la route à pied. En 1791, Lauterbrunnen avait déjà « une auberge passable. » Meiners lui-même préférait user de l'hospitalité du pasteur, homme « très aimé et très loquace », qui pouvait loger dans sa cure spacieuse un certain nombre de personnes et leur offrir des lits excellents. Meiners trouve la table du pasteur aussi bien servie « qu'on pourrait l'exiger dans une grande ville » et comme il était conseiller royal de la cour de Grande-Bretagne et professeur ordinaire de philosophie à l'université de Göttingue » il savait ce qu'était une table bien servie. La viande de chamois et le jambon séché étaient les plats les plus recherchés du menu, et le savant professeur de Göttingue trouvait ce dernier « plus tendre et plus savoureux » que le meilleur jambon de Westphalie qu'il eût jamais mangé.

Dans le pays, l'on se plaignait bientôt que la munificence de certains voyageurs corrompait la population et invitait les aubergistes à hausser leurs prix. Heidegger, par exemple, se plaint en parlant de Brunnen dans ces termes : « Les voyageurs blasés, vaniteux et peu intelligents nuisent en Suisse au touriste honnête, voyageant d'une manière raisonnable, mais n'ayant ni guinées, ni livres sterling, ni louis d'or à gaspiller. Ces gens ont rendu les hôteliers, les bateliers, les charretiers et les guides âpres au gain vis-à-vis de l'étranger. Depuis que les voyages en Suisse sont à la mode et que des caravanes entières de gens riches vont consulter le célèbre docteur empirique Michel Schuppach, grâce aux bons hôtels suisses, ces gens trouvent partout des chambres propres et une nourriture bien préparée, ainsi qu'un service bien fait, ce qu'on ne trouve pas toujours dans des villes

assez importantes. Trop heureux d'être si bien reçus, ces richards prodiguent leur or aux bons Suisses. C'est ainsi que les prix modestes, fixés pour le transit par les autorités du pays, ont été dépassés à beaucoup d'endroits. »

Un auteur bien connu, Joanne, raconte qu'en 1840 l'on payait 14 à 16 francs dans les hôtels en Suisse et que la cupidité des hôteliers n'avait plus de bornes. Ce n'est qu'en 1843 que quelques hôteliers s'entendirent pour fixer un tarif uniforme et pour introduire une industrie hôtelière rationnelle. Les bateaux à vapeur sur les plus grands lacs suisses, les communications plus faciles et un réseau de chemin de fer toujours grandissant, rendirent les voyages moins longs et par là même meilleur marché. Peu à peu la classe moins aisée put se permettre un voyage en Suisse. Ces changements dans la clientèle amenèrent des changements dans les hôtels mêmes. Dans les villes toujours plus peuplées, ils se distinguèrent bientôt par une apparence toujours plus élégante, par une cuisine plus recherchée, par un service toujours plus soigné et aujourd'hui, ils cherchent à s'assurer une clientèle par une propreté irréprochable et des installations répondant à toutes les exigences du temps moderne.

Fin.

#### Gare ! vos boutons.

Il importe de savoir comment on boutonne son veston, car cela révèle le caractère, tout comme l'usage de vos souliers.

Soyez certain que l'homme boutonné de haut en bas sera d'abord froid.

Méticuleux et analytique, il se distinguera nettement du bon vivant, hâbleur et emporté, dont les boutonniers ne savent jamais être closes.

Le diplomate, rusé et menteur à l'occasion, semblera ouvert de prime-abord. Méfiez-vous en contemplant ce bouton, près du col, qui cache obstinément le bas de la cravate.

Sous des dehors confiants, ce fin matois saura garder sa pensée, et bien fin qui la découvrira.

L'homme sec et froid qui, disgracieusement ferme son vêtement par le seul bouton du bas, saura être réservé sur ses actes. Parlez-lui, sa réserve tombera, et il vous livrera ses projets et sa pensée, sans même attendre vos questions.

Chez les Rabot aussi l'argent est préparé ; tandis que je le reconnais, le mari tousse plusieurs fois pour s'éclaircir la voix :

— Je regrette d'avoir une plainte à faire à monsieur.

— Dites.

— Par rapport aux chats de l'horloger, qui passent leur temps à tout dévaliser dans le jardin. Ils se roulent sur les jeunes laitues, font des sottises partout. Cela devient intolérable.

— L'en avez-vous prévenu avec douceur ?

— Il m'a ri au nez : « Croyez-vous donc, a-t-il eu le front de me répondre, que votre colle sente les roses, et ne supportons-nous pas toute l'année vos gémissements de rabots !... Plaisanter sur mon nom, monsieur, n'est-ce pas honteux ? Ces horlogers, quelle race ! Des buveurs d'absinthe qui ne croient à rien... Je les y tremperai, dans ma colle, tes chats du diable. »

— C'est bon, c'est bon, pas de tapage ; il faut se supporter les uns les autres.

Je vais chez l'horloger, que ma vue paraît ennuier fort.

— Monsieur voudra bien excuser : le terme n'est pas préparé, l'ouvrage va si mal ! Ce n'est au moins pas mauvaise volonté, comme les autres, qui trouvent que monsieur peut bien attendre un peu puisqu'il est assez riche pour payer des doubles fenêtres à la Barbizon, une pie-grièche qui ne dit pas seulement bonjour au monde.

#### LO DZORAT

Se lo Dzorât avâi voliu,  
Lanturlu,  
Ao quemeincemeint dâi z'annâie,  
Ire pousâ su La Vallâie  
Et na pas iô l'a ètà met,  
Lo bon Dieu l'arâi prau permet,  
Câ n'è pas on corps à tsecagne.

Se lo Dzorât avâi voliu,  
Lanturlu,  
Sarâi onna balla montagne !

Se lo Dzorât avâi voliu,  
Lanturlu,  
Sè sarâi braqua pè Lozena,  
Na pas que d'ître sa vezena ;  
L'arâi nivèlà ti lè pont,  
Ti l'è z'ègrâ et, bon luron,  
Nivèlà tote lè montâie.

Se lo Dzorât avâi voliu,  
Lanturlu,  
Sarâi tot sèñâ de carrâie !

Se lo Dzorât avâi voliu,  
Lanturlu,  
Se sarâi pliantâ per Epesse,  
Iô l'è que l'arâi z'u prau plîe,ce,  
Et l'arâi baillî dâi resin...  
— Pourro z'ami, quin crâno vin ! —  
Tot crosâ de pucheinte cève,  
Se lo Dzorât l'avâi voliu,  
Lanturlu,

Dein lo vegnoubllo ie restâve !

Se lo Dzorât avâi voliu,  
Lanturlu,  
L'arâi tot fotu ein dêroute  
Du Thonon, Evian à La Coûté,  
Très tot fotu à bêtsevet ;  
A lau plîe,ce sè sarâi met  
Et, quand l'arâi plîu à la rollie,  
Se lo Dzorât avâi voliu,  
Lanturlu,  
L'arâi ètà : *La Granta-Gollie*¹.

Ma lo Dzorât n'a pas voliu,

Lanturlu,  
Sè sauvâ dinse de Mézîre,  
Dâi Serviounâ, dâi Coulatîre  
De Carôdzo, Ropraz, Vouliein,  
De Montprêvère et de Ferlein,  
De Cossall¹ et de lau pernette.  
Na, lo Dzorât n'a pas voliu,

Lanturlu,  
Laissî Morax, *Dîme* et *Henriette* !

MARC A LOUIS.

¹ Le lac ou la mer.

#### FEUILLETON DU CONTEUR VAUDOIS

3

(Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité directement avec MM. Payot et Cie, éditeurs, à Lausanne.)

## PROPRIÉTAIRE

PAR LE D<sup>r</sup> CHATELAIN.

**V**OILÀ... Les fenêtres en elles-mêmes, je ne dis pas, quoique la couleur brune en soit vulgaire, mais c'est un bruit dans la maison ! Ils en sont tous jaloux... Cela m'est souverainement inférieur, du reste ; des gens comme ça ! « Rester haut » est la devise des Schreckenstein, je l'ai faite mienne.

— Portez-vous bien, mademoiselle.

— Et ma quittance ?

— Ah ! c'est vrai ; pardon, j'oubliais. Du reste soyez sans crainte, vous n'auriez pas payé deux fois.

— Rien ne le prouve. On ne sait ni qui vit ni qui meurt, monsieur.

— Je vous salue bien.

— Adieu, monsieur.

— Les Rabot se plaignent de vos chats.

— Ah ! je pensais bien ! Ça ne pouvait manquer. Mais c'est avoir un fier toupet, eux qui nous empestent toute l'année avec les odeurs de leur fourneau d'atelier dans lequel ils brûlent on ne sait quelles saletés... Si pourtant monsieur voulait faire allonger cette maudite cheminée.

— C'est entendu, mais le fumiste m'a manqué de parole.

— Fumiste... hi ! hi ! hi !... Fumisterie... hi ! hi ! hi !

— Tâchez de garder vos chats.

— Je leur couperai les oreilles. On dit qu'alors ils ne mettent plus les pattes dehors.

Les corbeaux, c'est connu, sentent la poudre. Le propriétaire serait-il au locataire ce que la poudre est aux corbeaux ? Chez mes trois autres ménages, visages de bois. Je me borne donc à glisser sous chaque porte un billet au crayon les invitant à venir, à leur convenance, s'acquitter chez moi en ville.

« Leur convenance » était aimable, on en conveniendra, aussi me prirent-ils au mot ; personne ne vint, et je dus emprunter à un ami pour payer comptant, comme convenu, les réparations déjà exécutées.

Si personne ne vint, j'eus néanmoins des nouvelles de ma propriété, une citation — par ministère d'huissier — parlant à ma personne — à comparaître devant le juge de paix de Saint-Marin aux fins d'être entendu comme témoin dans l'affaire Gentil contre Fanton.